COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de Fresse de Monval, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEROY Jennifer, LEVERT Catherine, PACAUD Elodie, PETIT Valérie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, LAFORÊT Jérémy, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, MOUGIN Quentin, THOREL Pascal, VULLIEZ Sébastien.

Absents excusés : Madame DUBUS Sylvie ayant donné pouvoir à Monsieur MOUGIN Quentin.

Monsieur Quentin MOUGIN a été élu secrétaire de séance.

À la demande de Monsieur le Maire, un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour concernant la dotation annuelle de reconnaissance attribuée aux maires.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2026

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II–CANALISATION D'EAU GRANDE RUE

19h10 : Arrivée de Guylaine Tomasi.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des échanges intervenus à la suite de la précédente réunion du conseil municipal du 18 septembre concernant l'état des canalisations d'eau située grande rue et les fuites récurrentes constatées.
Des nouvelles réunions au SIVOM ont permis de faire évoluer les positions. Les délégués du SIVOM s'accordent désormais sur le fait que le renouvellement des canalisations les plus anciennes constitue également une priorité, au regard des risques de fuites et de ruptures qu'elles présentent.
Les modalités de réalisation et de financement des travaux de remplacement de la canalisation d'eau grande rue restent toutefois à définir sachant que les subventions semblent difficiles à obtenir. La question de la répartition de la prise en charge financière entre le SIVOM et les communes membres devra notamment être examinée.
Compte tenu de l'augmentation conséquente du prix de l'eau, une réunion publique organisée par le SIVOM devra être fixée.

III–ATTRIBUTION DE LA DOTATION ANNUELLE DE RECONNAISSANCE ATTRIBUEE AUX MAIRES

La loi de finances 2026 instaure une « reconnaissance des attributions exercées par le maire au nom de l'Etat. » Cette reconnaissance prend la forme d'un versement annuel obligatoire d'un montant de 554

euros de la commune au maire. Cette dépense est compensée par une dotation versée par l'État à la commune.
Monsieur le Maire fait part de sa volonté de diminuer son indemnité de fonction d'un montant équivalent à cette reconnaissance, afin de maintenir inchangé le montant total perçu au titre de ses fonctions.
Afin que cette baisse des indemnités soit effective, les conseillers municipaux doivent délibérer.

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité la baisse des indemnités de fonction de Monsieur le maire à hauteur du montant de 554 euros annuels.

19h30 : Arrivée de Francis Bielawski.

IV- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de la mairie, les conseillers municipaux débattent sur le maintien de l'interdiction totale de circulation sauf pour les riverains et les personnes bénéficiant d'une dérogation. Cette mesure est confirmée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

- ✓ Le déplacement du poteau Orange situé au niveau du 590 rue du Chatelier va être réalisé ainsi que la réparation du poteau situé au niveau du 660 rue du Chatelier.

- ✓ À la suite de la réunion du 18 septembre, des échanges ont eu lieu concernant les nuisances sonores liées à l'utilisation de la salle communale. La porte latérale ne peut pas être utilisée comme entrée principale mais une signalétique sera toutefois installée afin que les fumeurs utilisent cette sortie. D'autre part, l'installation d'un sas d'entrée pourrait être envisagée afin de limiter les nuisances sonores. Ce point reste à suivre.

- ✓ Monsieur le maire et Catherine Levert remercient et félicitent Emma Bomy et les jeunes présents pour l'organisation de la soirée Rap le samedi 3 octobre.

- ✓ Les cantonniers procéderont au nettoyage des branches et autres débris sur la partie communale du ru.

Séance levée à : 20H05

Le secrétaire de séance,
Monsieur Quentin Mougin

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Marigny-sur-Matz
60490